



Janvier 2018

LE LIVRE NOIR

DES MAÎTRES DÉLÉGUÉS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN BRETAGNE



“Maître délégué,
ce n’est pas un
métier !”

Fédération Formation et Enseignement Privés – Bretagne (FEP-CFDT)
10 bd du Portugal 35208 Rennes Cedex 2





Monsieur le ministre, monsieur le recteur, madame et messieurs les directeurs diocésains de Bretagne,

La FEP CFDT exige le respect des maitres délégués

Dans l'Académie de Rennes, 2050 enseignants sur les 16 000 du réseau privé sous contrat exercent leur métier avec un statut précaire, soit environ 13 %. Au niveau national, le constat s'aggrave puisqu'il concerne 21 % des professeurs du second degré et 14 % en premier degré. Dans le réseau public, ce chiffre tombe à 6 % et les « précaires » y sont nettement mieux rémunérés.

Dans le réseau privé, les maitres délégués (MA/DA et Suppléants) doivent se contenter d'une rémunération dépassant à peine le SMIC, du temps incomplet imposé, des perspectives de carrière aléatoires, d'un accès réduit à la formation, d'une protection sociale au rabais.

Peut-on continuer à accepter que des enseignants, en grand nombre, restent précaires et sous-payés ? Ne doit-on pas réagir alors que le nombre de postes aux concours est en chute libre ? Peut-on fermer les yeux sur cette injustice qui donne aux MA du privé un salaire misérable, basé sur des grilles datant des années 60, alors que dans le public, les grilles salariales, plus récentes, permettent des rémunérations nettement moins indécentes ?

Pour la FEP CFDT, la réponse est clairement NON.

La responsabilité de cette situation désastreuse relève, en premier lieu de la responsabilité de l'Etat qui, en laissant perdurer la précarité en son sein, réalise des économies importantes sans que cette problématique soit connue du grand public. L'enseignement catholique ne peut que plaider coupable aussi car, trop longtemps, il s'est tu, préférant ses intérêts propres et négligeant ceux des enseignants précaires qui exercent dans son réseau. Aujourd'hui, confronté à une pénurie d'enseignants, il prend enfin conscience de cette problématique. Cependant, avec quelle énergie porte-t-il le dossier ?

C'est donc à nous tous, enseignants précaires ou titulaires, de prioriser ce dossier et de ne plus accepter l'inacceptable. L'implication solidaire du plus grand nombre permettra enfin d'avancer pour sortir de l'impasse de cette injustice sociale.

Demander le respect des maitres délégués, c'est refuser que la précarité soit la norme, c'est exiger le respect de tous les enseignants, le respect d'une profession qui se complexifie, c'est aussi respecter les élèves et se battre pour que l'Education soit reconnue comme une priorité dans notre pays.





Recueil de témoignages



Confronté à un problème de paiement de salaire incomplet.

Je travaille depuis la rentrée de septembre 2017 au collègede , **je remplace une collègue en arrêt** maladie depuis plusieurs années.

Le contrat allait jusqu'au 8 décembre.

J'ai travaillé là-bas jusqu'aux vacances et n'ayant pas reçu de contre-indication pour mon retour à la rentrée le 8 janvier, il me semble que **mon remplacement a été de ce fait reconduit.**

Je n'ai reçu à la **fin décembre qu'une paye de 385€** correspondant au 8 jours couverts par le premier contrat et **je devrai recevoir** sous peu une partie **des congés payés.**

Il manquera cependant la moitié du mois de décembre!

J'ai bien conscience que **ce problème finira par être réglé, mais quand?**

Mon compte en banque personnel est vide. Il faudra **être à découvert et payer des agios.**

Comment je vais faire et surtout **pourquoi ai-je à subir cela ?**

La situation de précarité dans laquelle je me trouve ne semble pas préoccuper ma direction.

Je ne sais pas quoi faire. **Les problèmes financiers dus au statut de suppléante deviennent insupportables** sans même parler du manque de reconnaissance et de considération.

J'aimerais pouvoir/savoir réagir face à cette situation.

Comment faire comprendre qu'un retard administratif au sein de l'établissement ou qu'un renouvellement de suppléance entraîne autant de retard de paiement ?

Je suis preneuse de tout conseil.

J'ai été " suppléante " pendant 4 ans, je suis démissionnaire !

Je suis **titulaire d'un master MEF** et j'effectue des suppléances dans le département des Côtes d'Armor depuis 2013.

Au début, des **remplacements à la semaine et à la journée** m'ont été proposés.

Ainsi, **en fin de mois, impossible de savoir combien j'étais rémunérée** : 50 euros par ci, 120 euros par-là, et très souvent jamais la totalité sur le même mois.

Pour obtenir une attestation employeur il faut s'accrocher et inonder la DDEC de mails. Il faut insister par téléphone auprès des services du Rectorat pour avoir des explications sur le salaire : (auprès desquels nous avons un accueil méprisant : « on n'a pas le temps de vous répondre, vous avez un salaire alors... ») car **sans ces attestations pas de compléments chômage**. Il est **impossible de s'y retrouver dans les bulletins de salaire et les décompte de rappel**.

Il faut également noter l'**absence de contrats de travail remplacés par des PV d'installations** à chaque remplacement.

Lors de ma première suppléance, j'ai eu l'occasion de remplacer une PE qui n'a pas pu, pour des raisons médicales, me contacter. Aussi j'ai anticipé ce remplacement en me rendant dans l'école et en observant le travail effectué par la PE. J'ai donc **préparé ce remplacement un peu « à l'aveugle », sans aucune aide**.

Ce remplacement était à Saint Briec, à l'époque, je vivais à Saint Malo, soit **1hr de trajet aller !** Les trajets étaient quotidiens : **pas de prise en compte de la fatigue ou du budget** que cela représentait. Alors quand on vous demande de revenir en plus le mercredi matin pour les concertations ...

Ensuite j'ai remplacé une PE2 qui était en formation. Elle était **affectée à un poste à temps plein réparti sur 3 écoles** : Saint Briec, Lamballe et Plérin. Il m'a fallu (sans compter mes heures) m'adapter.

J'ai aussi effectué des **remplacements en classe ULIS** : un remplacement de 3 semaines en ULIS 1. Ce qui fut une très bonne expérience, mais cependant je n'ai aucun diplôme pour travailler sur ce type de poste.

Mais il faut croire que les suppléants sont des professionnels de l'enseignement spécialisé puisque quelques mois plus tard **on m'a proposé : l'ouverture d'une ULIS 4 à St Briec**.

L'enseignante prend un congé formation à mi-temps je dois donc deux jours par semaine prendre la suite. Puis à la rentrée des vacances de Toussaint, je me suis vue proposer un quart temps (qui évoluera vers un mi-temps) à l'année dans une petite école c'est-à-dire un 4 niveaux (CE1- CE2- CM1-CM2).

Me voilà donc à 75 % : Une classe « Uls 4 » 2 jours par semaine + 4 niveaux dans la même classe avec un salaire de suppléant à 75 %.

Pour ma part je ne connais que très peu les troubles de ces élèves et apprend auprès de mes collègues et des spécialistes (éducateurs, psychomotriciens, psychologue scolaire...) à composer avec leurs difficultés et y trouve rapidement ma place.

Lors de ce remplacement **je dois dégager du temps, en dehors de mes heures de classe, pour prendre des rendez-vous avec les orthophonistes, les éducateurs, les psychologues ou encore les psychomotriciens, mais également me rendre aux ESS et aux équipes éducatives.**

J'ai donc davantage de responsabilités mais mon salaire, lui, reste intacte. L'année suivante, l'enseignante de cette même ULS 4 change mais elle est dès le début de l'année en congé maternité et je me vois assurer le remplacement dans cette classe à temps plein jusqu'au mois d'avril.

Les suppléances s'enchaînent ensuite en maternelles puis en CP/CE1. Dans les écoles je suis très bien accueillie, mise en confiance et considérée comme une collègue à part entière. Je fais de belles rencontres et suis soutenue dans mes démarches de concours. **Concours auquel j'échoue à plusieurs reprises, n'ayant pas le temps de le préparer correctement.**

Entre mes deux derniers remplacements, j'ai quelques jours de libre. Une chef d'établissement me demande si je peux la remplacer une journée. J'accepte. Puis quand arrive mon attestation employeur, **je me rends compte que pour une journée de travail (soit 6 heures devant élèves) je suis rémunérée 12,39 euros brut la journée..** Sachant que sur cette journée on ne peut déclarer à pôle emploi qu'une heure de travail...

Puis en avril 2017 j'ai remplacé une collègue (congé syndical) pendant deux jours. **Je n'ai pas travaillé d'autres journées ce mois-là car je voulais me laisser du temps pour passer mon concours (même si financièrement cela était très compliqué, mais j'étais retenue pour les oraux).**

Il faut noter enfin, qu'en plus des concertations, des rendez-vous de parents, orthophonistes, éducateurs ..., j'ai participé à la vie de l'école, entre autre aux kermesses, aux déménagements, aux Assemblées Générales...comme toutes les enseignantes titulaires, mais sans le salaire !

Dégoutée, fatiguée d'un tel mépris de l'institution j'ai arrêté les suppléances depuis mai 2017. Je suis actuellement à pôle Emploi où je tente de faire valider mes compétences (VAE).

J'aime mon métier mais il me fait souffrir !

En effet nous souffrons. **J'aime mon métier, je travaille depuis 5 ans** comme suppléante dans le second degré.

J'ai choisi cette réorientation professionnelle par conviction non par dépit mais je vais devoir arrêter.

Voici les **problèmes qui nuisent gravement à notre intégrité physique et morale** :

- Le statut précaire de bouche trou : **on travaille sans contrat pendant des semaines.**
- La non reconnaissance des diplômes: **j'ai un DESS** et mon diplôme n'est pas reconnu **je suis MA2 au lieu de MA1** sur la grille.
- Le **manque d'information concernant des dispositions qui nous concernent.** J'ai appris par hasard que la requalification de ma2 en ma1 était possible par quelqu'un de l'académie de Caen qui l'a obtenue.
- **L'irrégularité dans le paiement des salaires,** sans compter qu'ils sont **rarement payés en intégralité** dans le mois.
- Les **difficultés à manger... payer nos loyers, prendre de l'essence, payer nos factures, nous habiller, faire des projets.**
- Les **formations** proposées pour **passer les concours sont rares** et/ ou de qualité très inégales. Très éloignées parfois de nos lieux d'habitation.
- Nos salaires ne suffisent déjà pas au quotidien et **nous devons avancer les frais d'hôtel, de train** et autres (ma formation au CAER est à 700km de chez moi) **j'ai payé 600 euros entre fin août** et début septembre alors que je n'ai pas encore signé mon contrat de travail. **On est bientôt en novembre et je n'ai pas encore été remboursée !** La plateforme de remboursement ne serait pas encore opérationnelle.... On doit payer pour travailler!! C'est le monde à l'envers !

On est trop précaires pour pouvoir se faire entendre. Si on manifeste on sera renvoyé et non renouvelé.

- **Les arrêts de contrat en juin** font que les vacances sont décomptées de notre ancienneté et **on perd un an tous les 5 ans...**
- Le **CDI suppléant est un leurre**, la Loi sapin et inspection OUI.
- **Quand on appelle le rectorat de Rennes pour une avance sur salaire on nous dit qu'on sait bien que c'est toujours comme ça** et qu'on devrait le savoir : y'a qu'à aller à la soupe populaire ! (dédain+ esclavage moderne).

C'est une honte!! On a des bac+5, on travaille et on est traités comme des chiens. C'est la première fois que je **suis maltraitée à ce point par un employeur.**

C'est inconcevable de travailler comme cela... **Ca décourage les bonnes volontés** qui enseignent et qui malgré l'expérience acquise doivent arrêter ! C'est dur !!!

Aidez-nous !

On voit nos collègues parler de revalorisation points d'indice... on n'en est pas là.

Une suppléante qui souffre.

Je m'interroge sur mon avenir, précaire un jour, précaire ... ?

J'ai choisi une **réorientation professionnelle**.

Une semaine avant la rentrée 2017, j'ai été contactée par un établissement d'enseignement catholique des Côtes d'Armor.

Lors de la **signature de mon contrat, deux mois après** ma prise de fonction, **j'ai découvert que je n'étais pas à temps complet comme convenu**. Je suis à temps partiel avec 3H supplémentaires !

Un mois après la rentrée, j'ai dû passer un entretien **pour obtenir l'accord collégial**. **J'ai dû verser 40€** de frais de dossier sans n'avoir perçu aucun salaire au mois de Septembre.

J'ai perçu **1700 € fin Octobre** pour deux mois de salaires. La **régularisation** ne s'est effectuée **qu'au mois de Novembre**. **Aucune fiche de salaire ne m'a été encore délivrée**.

J'ai un **bac + 5** et je ne perçois que **1300 €** par mois !

Il y a un **gros manque d'informations** concernant les dispositions qui nous concernent (**fonctionnement des HSA, passage de MA2 à MA1, i-professionnel ...**)

Le premier mois d'enseignement a été pour moi très difficile et j'ai songé plusieurs fois à **démissionner**.

La gestion des élèves, les préparations de cours, les corrections de copies, la compréhension du fonctionnement de l'établissement et du déroulement d'une année scolaire ont généré chez moi **beaucoup de stress**.

Heureusement, j'ai reçu le soutien de collègues qui m'ont permis de mieux appréhender mes préparations de séance et ma progression d'année.

Aujourd'hui, je me suis **inscrite au concours externe**. Or, je viens d'apprendre que le nombre de **places aux concours a été réduit en 2018 ...**

Ainsi, je m'interroge fortement sur mon avenir dans l'enseignement ...

7 ans d'expérience, un CDI, un travail reconnu, Mais aucun changement de ma situation

"J'ai fait mon entrée dans le monde des suppléants **en 2011**.

Maintenant **en 2018**, je trouve cela aberrant d'être **encore et toujours " en galère" d'un point de vue financier pour le mois de Septembre**.

Même lorsque l'on est nommé pour une année scolaire comme c'est mon cas depuis 6 ans !!

J'ai eu la grande chance de signer mon **CDI en mai dernier**.

Quelle joie d'apprendre qu'en effet, signer ce **CDI** ne m'apporterait **pas la possibilité d'avoir mon poste ni l'assurance d'être nommé lors des futures rentrées scolaires....**

J'aime mon boulot, transmettre aux élèves etc.

Mais parfois l'impression que les **conditions dans lesquels nous sommes** sont faites pour nous **donner l'envie d'arrêter....**

Je suis DA depuis 5 ans, voilà quelques situations délicates vécu :

- Accueil froid ou inexistant dans certains établissements : « tu ne fais que passer ».
- **Poste et emploi du temps à la dernière seconde.**
- **Acompte le premier mois travaillé.**
- A, la directrice a mis **plus d'un mois pour me donner le code d'accès à l'ordinateur** de ma salle. Elle a refusé ma demande d'une heure de défraiement car j'allais avoir un congé maternité, « tu ne vas pas manger à tous les râteliers ».
- Une année, j'ai eu **3 établissements Redon-Vitré-Janzé**. 9H à Redon, **le chef d'établissement a failli me faire venir 3 fois**, je lui ai alors dit que si tel était le cas je refuserais la proposition de poste.
- J'ai constaté que la parole d'un titulaire avait plus de poids que celle d'un DA : j'avais besoin de 7 tablettes, on m'en donne 2. En échangeant avec mon collègue, cela l'intéressait aussi. Il se renseigne et on nous installe 5 ordinateurs de la région dans une armoire 7 jours plus tard.
- Quand on a **deux établissements** dans la même journée, on a parfois **1h pour se déplacer et manger.**
- On n'a **pas accès aux formations** sur principe qu'il fallait faire la demande l'année précédente et/ou que l'on n'a pas un statut de titulaire.
- **Pas de formation en vue du concours dans ma discipline.**
- « matière à part et pas de poste vacant ».
- **Depuis septembre 2016, j'appelle le rectorat pour demander mon contrat afin d'avoir une paye.** L'année passée, dernier jours possible, j'ai reçu 3 versions. « A chaque fois que j'ajoute un élément, l'ordinateur efface une partie du contrat » !!!!

Cette année, Madame du Rectorat m'a expliqué que **l'absence de contrat était de la faute de mes 2 établissements qui ne m'avait pas déclaré**Le directeur m'a appelé à 19h pour que je signe par retour de mail pour le lendemain matin sinon pas de paye.

J'avoue que j'ai toujours eu le soutien de collègues qui avaient du poids et/ou qui étaient syndiqués. Merci à eux.

Dans ma spécialité le concours est fermé depuis des années !

Simulacre de reconnaissance de la carrière dans l'industrie, 25 années d'expérience dans une entreprise leader dans son domaine sont réduites à 1 an 1 mois et 23 jours d'ancienneté.

Enorme différence de rémunération entre privé et public, **un salaire à peine égal au smic** pour un débutant.

Pas de concours ouvert dans ma spécialité.

Pas d'espoir de sortir de cette précarité.

108h démultipliées, solliciter le rectorat et pôle emploi, ... précaire c'est plus qu'un travail.

J'ai débuté les suppléances en juin 2010, suite à l'échec au Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE). J'ai deux Master 2 (FLE et MEEF).

J'ai commencé avec **de courts remplacements, une semaine, parfois même deux jours par ci, par là**. Il est donc souvent difficile de se projeter dans l'année scolaire. **Petit à petit, on m'a proposé des périodes de remplacement plus longues** et parfois celles-ci se sont prolongées.

Les affectations (de suppléance) se font normalement **par ordre d'expérience**. Or, ce n'est pas toujours le cas.

Je me suis donc régulièrement retrouvée sans affectation, à la rentrée notamment, alors que j'avais davantage d'expérience en nombre d'années que certains déjà en poste.

Je suis en ce moment à mi-temps, or je souhaite un temps plein... L'année passée, je suis restée plusieurs semaines sans affectation. **Je n'ai jamais eu de poste à temps plein à l'année (seulement des mi-temps au mieux)**. Il faut donc patienter avant d'être affecté sur un poste, sans être rémunéré. Et je dois rester disponible à tout moment.

De plus, la Maison De l'Autonomie (MDA), m'a accordée le **statut de travailleur handicapé** car je ne peux conduire la nuit. Je dois donc me déplacer en bus. Il m'est arrivée de devoir refuser des affectations car je ne pouvais m'y rendre. **A mon sens, je devrais être prioritaire sur des postes dont les écoles sont desservies par le bus... mais ce n'est pas le cas**.

La rémunération des maitres délégués (anciennement suppléants), **est très complexe**.

Je suis incapable, à ce jour, de comprendre mon bulletin de salaire. En effet, celui-ci ne correspond pas au mois figurant en haut du bulletin. Pour cause, nous sommes rémunérés en deux fois : **70% le mois travaillé en cours** (si la demande a été faite avant le 24 du mois, il me semble), **puis 30% le mois suivant**.

Par exemple : j'ai travaillé en septembre et octobre 2017, je serai rémunérée à hauteur de 70% fin septembre, en octobre 30% de septembre + 70% d'octobre. Si les mois travaillés sont complets, on retombe sur un salaire complet, si les suppléances sont éparpillées sur le mois, cela devient vite incompréhensible.

Suite au verso

Si nous ne sommes pas à temps complet, nous avons le droit à un **complément auprès de Pôle Emploi**.

Encore faut-il obtenir une attestation de salaire auprès du Rectorat, car nous n'avons pas de bulletin de paye avant 2 mois ! (Mais il serait de toute façon refusé car il ne correspond pas à la période travaillée).

Une fois l'attestation de salaire obtenue (à réclamer tous les mois), il faut **expliquer sa situation à Pôle Emploi, car ce n'est pas la norme**, puis attendre que notre dossier soit traité. Alors, l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE) est versée. Il faut **réitérer la démarche chaque mois travaillé à temps partiel**.

En tant que Maître délégué, je suis **toujours rémunérée au SMIC bien que j'aie 7 ans d'ancienneté**. Il n'y a aucune progression salariale qui tienne compte de mon ancienneté ou bien de mon diplôme universitaire.

Je tente tous les ans le **CRPE externe car je n'ai pas la possibilité de me présenter au concours réservé (RAEP) et il n'existe plus de titularisation au bout de 6 ans d'ancienneté**.

Je fais **le même nombre d'heures que les titulaires, parfois plus !** En effet, ils font jongler avec les réunions (**concertations, conseils de cycle...**), les Activités Pédagogiques Complémentaires (**APC**) dans chaque école. **Or, lorsque que l'on change d'école toutes les semaines**, ou tous les mois, et qu'il faut être présent à chaque réunion, le quota peut vite exploser ! **Il faut être vigilant**.

Seulement, **à qui se plaindre si j'ai déjà fait mes heures d'APC dans une école**, mais que je dois en faire d'autres dans la nouvelle ? **Les 108h sont annualisés et donc propres à chaque enseignant**. Je suis sensée respecter l'emploi du temps et le fonctionnement du titulaire que je remplace et donc réaliser ses « 108 h » qui « tombent » lors de mon remplacement.

Pour terminer, j'ai eu **peu de formation** et ai été « **visité** » **seulement une fois en sept ans**. Il faut savoir s'adapter à chaque classe, à chaque situation parfois pour quelques heures seulement. Ce statut reste difficile car les élèves en profitent vite puisque « je ne suis là pour très peu de temps ».

Je passe beaucoup de temps à améliorer ma pratique de classe. **J'ai le sentiment que mon travail est apprécié par l'équipe enseignante, les parents et surtout est bénéfique aux élèves**.

Je continue à faire ce métier car c'est une passion, mais ce **statut précaire** n'aide pas à se stabiliser : **enfants, achat d'une maison...**

Comment accéder à la contractualisation ? Un droit à la formation ?

Je viens de vérifier mon compte, je n'ai encore eu que **967€ en décembre**, alors que j'ai perçu **1100€ en octobre et septembre. Pourquoi** 1 100 en septembre et octobre et ensuite 967 sans aucune explication ?

J'ai renvoyé un mail au rectorat pour savoir pourquoi j'ai 133€ de moins depuis novembre sur mes salaires mensuels, mince quoi, 266€ Sur novembre et décembre, ce n'est pas négligeable et j'en aurais bien eu besoin.

J'ai un contrat à 13h cette année et je fais 2 fois 50 min de restitution une fois tous les 15 jours.

C'est toujours un peu de boulot, je me retrouve pas au chômage pour une fois, car dans le public au bout de 4 ans ils ne m'ont pas renouvelée... malgré les demandes de certains de mes chefs d'établissements... le jeu des remplaçants que l'on maintient dans la précarité.

Pour les concours, mon dossier était relu chaque année par les chefs des établissements des établissements dans lesquels je me trouvais et par des amis, et par une relectrice officielle de doctorats et l'an dernier je l'ai travaillé avec un collègue d'HG, on a repris la partie II ensemble, avec les programmes, les IO etc.

J'avais bien bossé aussi le référentiel des compétences, car je savais qu'à l'oral il y avait des questions dessus. En HG c'est complexe car on a tous les programmes du secondaire à connaître sans exception. Et pas le choix. Le concours n'est pas réellement le même suivant les matières.

Comment accéder à la contractualisation ? Un droit à la formation ?

J'ai commencé par dépendre du MAAF dans un lycée agricole. J'ai **occupé ce poste un an**. J'ai appris plus tard qu'**il ne compte pas dans l'ancienneté** de l'Éducation Nationale.

Après mon congé maternité, j'ai eu la chance d'enchaîner des postes sur l'année avec un seul regret : **savoir le nom de l'établissement seulement fin août soit quelques jours avant la rentrée**. Cela laisse peu de temps pour s'organiser et commencer la préparation des cours sur les différents niveaux que l'on aura pendant un an.

Pour cette rentrée, je suis de nouveau en **congé maternité** et j'ai **obtenu un poste à l'année seulement grâce à l'appui du syndicat**. **Si personne n'avait défendu mon dossier, j'aurais été dans l'attente** et cela malgré mon ancienneté et de nombreux retours positifs des chefs d'établissement.

Je présente le concours interne depuis 2 ans et sans le syndicat **j'aurais perdu tous les avantages liés à mon ancienneté** ce qui **aurait prolongé ma précarité dans la mesure où il faut 3 ans sans interruption pour pouvoir s'inscrire**.

J'adore ce métier d'enseignant mais je déplore le fait de ne pas être reconnu. En effet, mon **salaire est faible comparé à mon niveau d'études**. J'ai un bac + 5 et je ne touche que 1 400 € par mois pour un temps complet. C'est pourquoi j'aime bien avoir des **heures supplémentaires** même si cela **veut dire passer moins de temps avec mes enfants**.

J'ai même accepté d'enseigner d'autres matières pour obtenir les 18 heures nécessaires à un temps complet.

Je fais le même travail que les titulaires. Je me suis impliquée dans tous les établissements que j'ai fréquenté en donnant de mon temps personnel : j'ai dispensé des cours de culture religieuse de façon bénévole et j'ai même organisé des sorties scolaires en lien avec ma matière.

Je veux continuer ce beau métier d'enseignant avec si possible l'appui du gouvernement. Nous sommes des maîtres délégués, nous aimons notre métier alors **donnez-nous les moyens de vivre avec des salaires décent et des titularisations plus nombreuses afin de ne plus être « précaires »**.

J'aime ce métier. Ce sont les conditions "offertes" aux suppléants qui me sont intenable.

Suppléant, un métier de "routier"

Pour ma part, j'occupe un **temps partiel à 90%, non choisi**. Mais je **travaille tous les jours**. Les **établissements** où je travaille sont **distants de 100 KM**. Les différences de fonctionnement des établissements entraînent une surcharge de travail non négligeable. Je finance moi-même mes **déplacements (160 euros par mois + l'entretien de mon véhicule, 350 € de facture garagiste ce mois-ci)**, et j'"endosse" les risques routiers (beaucoup de **temps perdu** passé sur la route, sans compter la **fatigue** en plus).

La réalité d'un revenu inférieur au smic

Je ne connais pas l'**exactitude de ma rémunération**. Les feuilles de salaire sont incompréhensibles. Mais je suis certain de gagner **presque 1100 € net** car j'ai "la chance" de toucher une petite prime. **Les frais** afférents aux quelques **journées de formation** dont je peux bénéficier **sont à ma charge**. Une fois les factures courantes payées, les courses alimentaires faites, les soins et les frais de garde pour les enfants, je n'ai **pas les moyens de m'acheter un livre** ! Une vraie frustration pour un enseignant. **Aucune économie possible** ! Je dispose d'un **véhicule personnel que je ne pourrais pas remplacer en cas de problème et d'un ordinateur personnel que je ne pourrais pas remplacer quand il me lâchera**.

Suppléant, doté de connaissances et de compétences niées

J'ai un **bac + 5 et une expérience professionnelle importante, notamment en entreprise**. Heureusement, j'ai cette grande richesse, mais elle n'est pas reconnue ! Ce qui compte, c'est le "Cézame". **Aucune validation d'acquis n'est possible** ! J'occupe une bonne partie de mes **vacances à préparer mes cours** et je quitte mon domicile quelques jours par an seulement. Car pour pouvoir prendre de vraies vacances, il faut un minimum de financement. Cette année, je n'ai **pas le temps de préparer le concours** qui du reste est trop déconnecté des réalités du terrain.

J'aime ce métier. Ce sont les conditions "offertes" aux suppléants qui me sont intenable.

Suppléant, un monde incompréhensif où le mot gratitude a été gommé

Dans le système, il y a des choses que je ne comprends pas. Je ne comprends pas à quoi correspond mon statut de cadre A. Je ne comprends pas de "quoi" je suis responsable. Ce que je sais c'est que ce "quoi" on n'y accorde très très peu de valeur !

Je déteste certains moments répétés : **les évaluations en entrant et en sortant d'une suppléance**. Même quand on a tout donné, la plupart des directions vous **tire les vers du nez pour pouvoir remplir la fameuse case "vos points d'amélioration !"**. Ça me met la rate au court bouillon. Je **me rappelle un temps où à la place de ces évaluations administratives, il était prononcé un "merci !"**. **Tout simplement**. Quand allons-nous y revenir ?

Suppléant que l'on soumet, que l'on use et qu'on jette

Je pourrais en dire davantage mais à quoi bon...C'est la lassitude qui s'installe. Et je ne parle pas de la **forte pauvreté qui attend au moment de la retraite** ? Et je ne parle pas de cette frustration des "enseignants pauvres" qui n'ont **plus les moyens de financer les études de leurs "propres enfants"** ? Le pire de tout cela, c'est que bon nombre de suppléants souffrent en silence. Chacun a peur de perdre le peu qu'il a. C'est juste inhumain !

Alors, j'ai décidé d'agir de chercher un autre emploi.

J'ai contacté Pôle Emploi où je suis inscrit. Je leur ai fait une demande d'accompagnement tout simplement (concrètement une demande de rendez-vous), en leur expliquant que cette précarité là n'était pas tenable pour moi. Reprendre mon bâton de pèlerin étant la seule solution ! La réponse que j'ai reçue m'a retourné... J'ai compris que les suppléants enseignants étaient des "fantômes".

Florilège de témoignages :

J'ai fait une **demande de passage à MA1** en novembre, suite à l'info syndicale. **Pas de réponse encore** bien que je contacte régulièrement le rectorat.

Un ami, auxiliaire lui aussi, a été un an au **chômage car la DDEC avait perdu son dossier**. Deux ans plus tard, il paye encore les pots cassés de cette erreur. Il a perdu un an d'expérience donc il est moins prioritaire...

Le plus gros problème reste le salaire, toucher 1250€ net aux vues des responsabilités et des diplômes que nous pouvons avoir, je trouve cela scandaleux.

J'ai **travaillé gratuitement** dans un lycée privé de l'académie de Caen **pendant 2 semaines** avant que le rectorat déclare mon embauche illégale.

Maintenant je suis au bout de mes forces...**j'ai fini à 20H30** ce soir et **j'ai encore 70 copies du bac blanc à corriger** pour le 30 novembre, au **même temps que je dois retravailler mon dossier de RAEP**...Je suis désolée de vous embêter, mais **je ne m'en sors pas...**

Je **travillais sur plusieurs établissements** l'an passé et **j'ai fini par obtenir mon HS de déplacement**, celle **de l'année passée!** Ceci grâce à la secrétaire du collège qui a appelé une fois par mois, jusque ça passe.

Je suis la **formation RAEP** répartie sur trois journées. Lorsque je suis partie pour la première journée de formation **le directeur m'a fait rattraper les heures!**

Il m'a fallu **souvent expliquer ma situation de suppléante souvent au Pôle Emploi et l'incapacité à présenter des bulletins de salaire**. Qui leur demeuraient incompréhensibles de toute manière. Il semble que la situation ait empirée depuis.

Florilège de témoignages :

"Les contrats qui vous sont établis suivent les arrêts maladie des personnes que vous suppléées.

Pour les acomptes de novembre 2015 :

- Acompte du 04/11/15 au 17/11/15 A TC de 560 euros net (régularisation sur la paye de décembre 2015)
- Acompte du 18/11/15 au 30/11/15 A TC de 520 euros net (régularisation sur la paye de janvier 2016)

Pour l'acompte de décembre 2015 :

- Acompte du 01/12/15 au 18/12/15 + Indemnités Vacances (IV) du 20/12/15 au 31/12/15 A TC de 1 160 euros net (régularisation sur la paye de janvier 2016)

Pour le bulletin de paye de novembre 2015 de :

- Traitement brut + ISO + Indem. Résidence (IR) du 01/11/15 au 03/11/15 à TC
- HSA d'octobre (régul.) + HSA du 01/11/15 au 03/11/15
- Décompte de rappel pour le traitement et IR du 17/10/15

Pour le bulletin de paye de décembre 2015 de :

- ISO de novembre (régul.) du 04/11/15 au 17/11/15
- HSA de novembre (régul.) du 04/11/15 au 17/11/15
- Décompte de rappel pour le traitement et l'IR du 04/11/15 au 17/11/15 (régul. Acompte de 560 €)

J'espère que ces précisions vous permettront de comprendre les montants reçus.

Sur la paye de janvier 2016, vous allez avoir la régularisation du 18/11/15 au 18/12/15 (traitement, indemnités et HSA) + les IV du 20/12/15 au 03/01/16."

Je suis suppléant (e) 1er et 2nd degré, voici ce que je vis

Préparation d'un concours – accéder à la contractualisation

Nombre de places aux concours très réduites

Fin du dispositif de résorption de la précarité en 2018

Difficile de trouver du temps pour le concours lorsque l'on est en poste surtout pour un(e) suppléant(e)

Pour être suppléant il suffit d'une licence, mais dans ce cas il faut attendre plusieurs années avant de pouvoir se présenter aux concours

Avancer les frais annexes

Laisser du travail ou récupérer ses heures lorsque l'on part en formation

Information de l'employeur lors du recrutement

Pas de contrat de travail mais un PV d'installation signé à posteriori

Pas de possibilité de connaître le montant précis de sa rémunération avant la prise de fonction

Revenus – salaire – pôle emploi

Montant de ma rémunération (proche du Smic)

Perception du salaire qui ne se fait pas à la fin de chaque mois (comme c'est le cas dans le privé en intérim)

Echelle de rémunération (MA2, condition MA1 très restrictives)

Classification dans l'échelle de rémunération (échelon 1)

Avancement à l'ancienneté ou au choix (conditions défavorables aux suppléants)

Reprise d'ancienneté qui ne prend que très partiellement en compte la carrière précédente

Temps incomplet (souvent)

Suppléances de courte durée

Service partagé sur deux ou trois établissements (couramment)

Frais de déplacements à ma charge (parfois 2h de trajet A/R)

Pas d'heure de déplacement (au même titre que les contractuels)

Attestation employeur non transmise systématiquement en fin de mois (il faut la réclamer)

Bulletin de salaire (reçu deux mois après et difficilement compréhensible)

Articulation salaire et complément chômage rend difficile visibilité sur son budget à court terme

Formation initiale des maîtres délégués

Formations qui me sont trop peu accessibles

Trop peu de formations pour servir de marches vers le concours

Temps de travail

Comptabilisation des 108h annualisées pour les suppléants et les services partagés

Condition d'affectation

Critère d'ancienneté pas toujours respecté par les DDEC

Parfois placé sur des postes PEX sans formation préalable

Etre disponible et attendre que l'on me contacte

Souffrances dues au travail

Précarité financière hypertrophiée pour les suppléants

Faibles revenus engendrant une fatigue psychologique importante

Conditions d'affectation peut être claire parfois

Temps de travail peut être très important (multitude de programmes selon les cycles, qui changent souvent), préparation au concours en plus

Difficulté à faire respecter ses droits, à se faire représenter

Pas de voie de sortie hors le concours même lorsque l'on possède une très longue expérience qui devrait être valorisable

Pas de possibilité de se projeter sur un avenir professionnel, familial, personnel

La Fep CFDT revendique que chacun, gouvernement, services de l'état et enseignement catholique s'attendent à réécrire rapidement un nouveau statut du maître délégué et à augmenter significativement le nombre de places aux concours ;

ceci afin que je ne souffre plus à cause des conditions qui me sont faites et que je puisse sereinement continuer d'exercer auprès des jeunes ce métier que j'ai choisi.

